

### ORIENTATION 1 METTRE EN VALEUR LES FILIÈRES MINIÈRES ACTUELLES ET EN DÉVELOPPER DE NOUVELLES

#### Un plan d'action mobilisant :

- ▶ 3 grandes orientations en fonction des principes du développement durable
- ▶ 50 actions



Photo : Mathieu Dupuis

#### ACTIONS EN MATIÈRE D'EXPLORATION MINIÈRE

- ▶ Renouveler le mandat de SIDEX
- ▶ Réduire de 35 % le coût des travaux statutaires  
*Évaluer l'efficacité de cette disposition réglementaire introduite, en 2015, au Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz et la saumure*
- ▶ Évaluer l'efficacité des mesures fiscales d'aide à l'exploration
- ▶ Soutenir le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM)
- ▶ Prolonger le financement du volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles
- ▶ Mettre aux normes le système d'information SIGEOM et ajouter un volet sur la tourbe
- ▶ Optimiser le soutien à la R-D des entreprises d'exploration minière
- ▶ Simplifier les processus administratifs et réduire les délais d'obtention des claims  
*Mettre en place un registre électronique afin d'automatiser la délivrance des claims là où il n'y a pas de contraintes à l'activité minière*
- ▶ Mettre en place des mesures pour réduire les sources d'insatisfaction liées à l'application de la Loi sur les mines

#### ACTIONS EN MATIÈRE D'EXPLOITATION MINIÈRE

- ▶ Rendre public un cadre normatif du domaine minier
- ▶ Fixer des délais maximums et mettre en place une « porte d'entrée unique » pour le traitement des baux miniers et des baux exclusifs pour l'exploitation de la tourbe
- ▶ Se doter d'un cadre normatif de la recherche
- ▶ Intégrer les résultats du programme de recherche sur le développement durable du secteur minier
- ▶ Soutenir financièrement le COREM, le Consortium de recherche appliquée en traitement et transformation des substances minérales
- ▶ Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures de soutien à la commercialisation des résultats de recherche
- ▶ Assurer un accès à des services d'aide à la commercialisation et de financement de l'innovation

#### ACTIONS EN MATIÈRE DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DES MÉTAUX

- ▶ Élaborer un plan d'action pour l'industrie québécoise de la métallurgie
- ▶ Financer les entreprises qui transforment le minerai et les métaux du Québec
- ▶ Appuyer des projets de recherche visant à mettre au point des procédés métallurgiques pour le traitement du lithium et des terres rares
- ▶ Développer l'offre de pilotage de procédés hydrométallurgiques

#### ACTIONS EN MATIÈRE DE RÉSEAU DE FOURNISSEURS ET D'ÉQUIPEMENTIERS

- ▶ Encourager le partenariat entre les équipementiers et les fournisseurs de différentes régions
- ▶ Expérimenter un processus d'amélioration continue sur toute la filière minière
- ▶ Élaborer une stratégie de développement des marchés hors Québec pour la filière des équipementiers et des fournisseurs de services du secteur minier
- ▶ Intégrer la préoccupation d'un positionnement lié à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) en deux volets, soit l'intégration de la notion RSE des fournisseurs et la stratégie gouvernementale de développement durable
- ▶ Offrir des apprentissages en milieu de travail aux soudeurs et aux machinistes

## ORIENTATION 2 PRÉVENIR ET ATTÉNUER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- ▶ Restaurer les sites jugés prioritaires
- ▶ Rendre publique la liste des contrats attribués pour la restauration des sites miniers abandonnés
- ▶ Rendre publics les plans de réaménagement et de restauration ainsi que le montant des garanties financières
- ▶ Proposer des pistes de solution permettant d'atteindre les cibles gouvernementales en matière de protection du territoire et de conciliation du développement économique, social et environnemental sur 30 % du territoire du Plan Nord
- ▶ Déterminer des pistes pour optimiser la consommation des métaux et préciser les impacts de l'industrie minière québécoise sur l'environnement
- ▶ Ajouter un créneau de recherche sur la valorisation des résidus miniers au Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier
- ▶ Évaluer la faisabilité de l'utilisation des technologies émergentes associées aux énergies renouvelables dans les opérations minières
- ▶ Faire connaître aux sociétés minières les innovations technologiques québécoises

Site minier restauré Barvue.  
Photo : Mathieu Dupuis

## ORIENTATION 3 PROMOUVOIR LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA TRANSPARENCE

**Des actions sont également entreprises par plusieurs partenaires, notamment dans le cadre de la Politique énergétique 2030, du Plan Nord à l'horizon 2035 et de son plan d'action 2015-2020, de la Stratégie maritime et de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019, afin de réaliser certains objectifs de la Vision stratégique du développement minier au Québec.**

- ▶ Contribuer au développement d'une certification en développement durable dans le secteur de l'exploration minière au Québec
- ▶ Créer des indicateurs de suivi des impacts sociaux des projets miniers
- ▶ Suivre l'évolution de la main-d'œuvre dans le secteur minier
- ▶ Appliquer les critères d'investissement responsable aux projets soumis au fonds Capital Mines Hydrocarbures
- ▶ Se donner un cadre d'évaluation des nouvelles dispositions de la Loi sur les mines
- ▶ Présenter des orientations en matière d'aménagement et assurer le suivi de la délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière
- ▶ Déterminer les conditions pouvant permettre aux instances exerçant des compétences municipales sur le territoire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière
- ▶ Financer des projets de recherche sur la perception de l'industrie minière par la population et l'acceptabilité sociale
- ▶ Mettre en place une stratégie d'intervention auprès des municipalités, des citoyens et des communautés autochtones en s'inspirant des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale
- ▶ Conclure de nouvelles ententes sur les fonds miniers autochtones
- ▶ Accompagner les sociétés minières pour favoriser l'embauche de main-d'œuvre locale sur les chantiers des grands projets miniers
- ▶ Offrir de la formation à distance dans le domaine minier
- ▶ Adopter une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier
- ▶ Mettre en œuvre la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière
- ▶ Publier les déclarations annuelles relatives à la quantité et à la valeur du minerai extrait au Québec, de même qu'à l'impôt minier versé au cours d'un exercice